

SCHEMA INTERDEPARTEMENTAL DES CARRIERES NORD - PAS DE CALAIS

- Synthèse des espaces protégés -

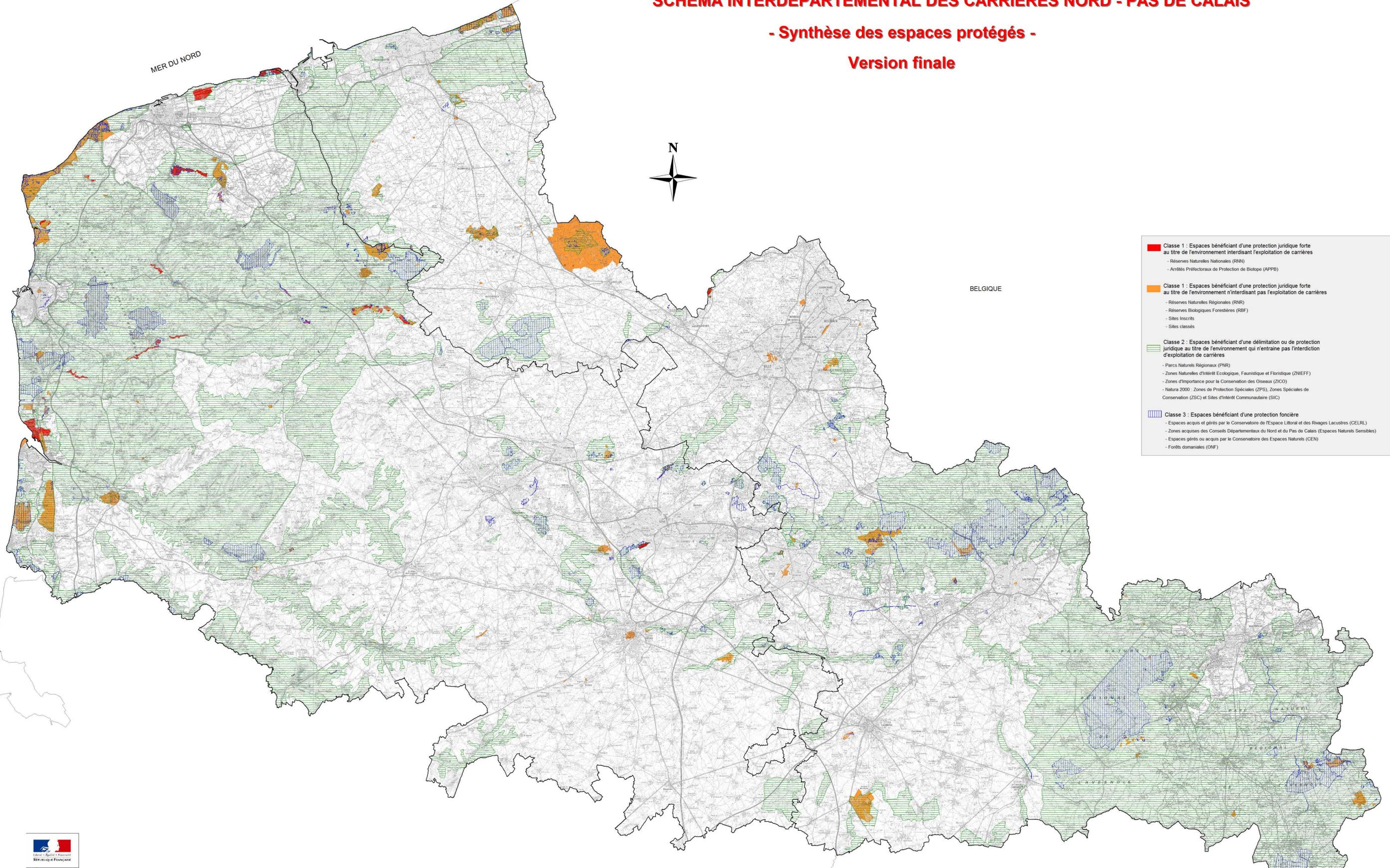
Version finale

MER DE LA MANCHE

MER DU NORD



BELGIQUE

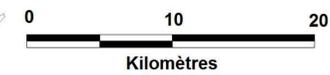


- Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement interdisant l'exploitation de carrières**
 - Réserves Naturelles Nationales (RNN)
 - Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB)
- Classe 1 : Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement n'interdisant pas l'exploitation de carrières**
 - Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - Réserves Biologiques Forestières (RBF)
 - Sites inscrits
 - Sites classés
- Classe 2 : Espaces bénéficiant d'une délimitation ou de protection juridique au titre de l'environnement qui n'entraîne pas l'interdiction d'exploitation de carrières**
 - Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
 - Natura 2000 - Zones de Protection Spéciales (ZPS), Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)
- Classe 3 : Espaces bénéficiant d'une protection foncière**
 - Espaces acquis et gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
 - Zones acquises des Conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais (Espaces Naturels Sensibles)
 - Espaces gérés ou acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)
 - Forêts domaniales (ONF)



Source données : DREAL NPC
Conseil Régional Nord Pas de Calais
Office National des Forêts
Conservatoire des Sites Naturels
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
© IGN BD Cartho

SOMME



HAUTE-NORMANDIE

